

Délibération N° DEL-2021-114

Le lundi 27 septembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 septembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : Mme Sabine ADRIEN donne procuration à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

19. Mission de programmation pour le réaménagement des espaces publics du cœur de ville de Guéret : demande de financement

Rapporteur : Corinne TONDUF

La Ville de Guéret et ses partenaires ont formulé dans la convention cadre « Action Cœur de Ville » (ACV), signée le 28 septembre 2018, un objectif de redynamisation de la centralité de Guéret. Ce renforcement du centre-ville de Guéret passe par une intervention coordonnée sur plusieurs dimensions (cinq axes d'actions) :

- l'amélioration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et le commerce ;
- le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions ;
- la mise en valeur des formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Dans ce cadre, le programme d'actions ACV de Guéret prévoit la réalisation d'une mission de programmation pour le réaménagement des espaces publics du cœur de ville de Guéret.

Il s'agit d'accompagner la Ville dans le choix d'un projet cohérent, ambitieux, mais réaliste sur le plan programmatique et financier pour la reconquête des espaces publics du centre-ville, intégrant une démarche de développement durable et de concertation.

La Ville de Guéret souhaite assurer et favoriser l'accessibilité au centre-ville des habitants du bassin de vie, en identifiant et en traitant les parcours d'accès au centre-ville. Elle souhaite également rééquilibrer les usages de l'espace public, majoritairement dédié à la voiture, au profit en particulier des usages piétons et des usages récréatifs (déambulation, pauses, terrasses...). Le réaménagement des espaces publics doit contribuer à améliorer la lisibilité du parcours marchand, à valoriser la dimension patrimoniale du centre-ville historique ou encore à développer la présence du végétal en ville. Elle souhaite également s'inscrire dans une démarche environnementale dans la conception et la gestion des espaces publics, par une réflexion sur la gestion des eaux pluviales, les alternatives à l'imperméabilisation des sols et l'adaptation au changement climatique, par des aménagements simples et sobres, adaptés, et à des coûts globaux maîtrisés.

Cette mission dont le coût s'élève à 51 312.50 € HT peut être financée par la région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires conformément au plan de financement ci-joint :

	Montant € HT
Ville de Guéret	13 156.25 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (50 % plafonnés à 50 K€)	25 000€
Banque des territoires (50 % du reste à financer)	13 156.25 €
Total :	51 312,50

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce dossier, de solliciter les subventions mentionnées et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,




**Marie-Françoise
FOURNIER**